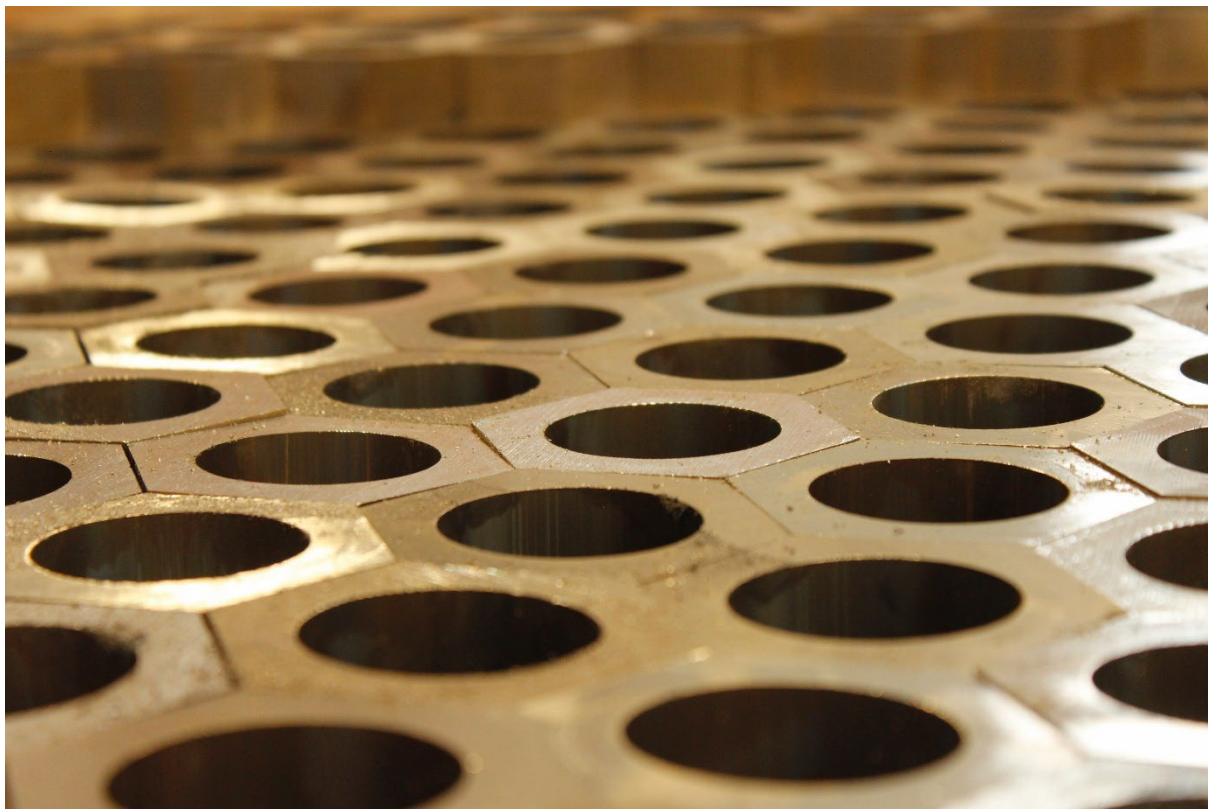


Standard Réception



SIB

25, rue Théophile Somborn
57220 BOULAY-MOSELLE – France
Tel. +33 (0)3 87 79 20 22
Fax +33 (0)3 87 57 32 45
contact@sibadr.com
www.sibadr.com

BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4004 5100 0261 2698 862 - BIC Code : BNPAFRPPCNA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
IBAN : FR76 3000 3024 5000 0200 0097 767 - BIC Code : SOGEFRPP
S.A.S. au capital de 9 500 000 € - N° ID TVA FR93 354 800 807
RCS Metz TI 354800807 - SIRET 354800807 00092
Code APE : 2733 Z - N° EORI FR3548008070009



Objectif

Définir un mode d'emballage qui doit être respecté pour toutes les livraisons, quel que soit le fournisseur de pièces, tout en garantissant la qualité des pièces et en respectant la sécurité de tous.



Sommaire

1. Règles générales – p.3
2. Bordereau de livraison et livraison – p.4 à 6
3. Conditionnement palettes – p.7
4. Transport maritime – p.8
5. Annexes – p.9 à 10

1. Règles générales

Tout emballage et tout conditionnement doivent garantir la qualité des pièces ainsi que des matières premières (laiton, plastique).

À l'exception des petits emballages, toutes les palettes doivent être directement préhensibles avec les engins de manutention.

Concernant la matière laiton, inox, les fardeaux seront déchargés comme le définissent les règles de sécurité, sans ajout de rallonges de fourches, par les côtés droits puis gauche de la remorque (déplacement du camion).

Tout emballage, tout fardeau (matière laiton, inox...) doit être **étiqueté** et **clairement identifié**.

Le maintien des charges doit être assuré durant le transport et les manutentions.

Tout emballage qui présenterait un risque pour la sécurité des opérateurs, la qualité, ou ne serait pas conforme au présent cahier des charges, pourra être refusé.

Tout conditionnement ou demande d'évolution d'un emballage devra préalablement être soumis à la société SIB pour validation.



2. Bordereau de livraison et Livraison

A/ Bordereau de livraison

Les bordereaux de livraison établis par les fournisseurs doivent obligatoirement indiquer, de manière lisible et compréhensible, plusieurs mentions obligatoires :

- Adresse de livraison
- Numéro de commande SIB
- Référence article SIB (pour la matière première métal : code article SIB, désignation article SIB, numéro de lot)
- La quantité livrée
- Numéro de BL
- Date du BL
- Le bordereau de livraison doit correspondre exactement au matériel livré. Toutes ces informations doivent aussi figurer sur l'étiquette d'identité de chaque fardeau de matière première métal pour vérification et validation de celui-ci.

Bon de livraison

Logo

Mon Entreprise
22, Avenue Voltaire
13000 Marseille, France
Téléphone : +33 4 92 99 99 99

Destinataire
Acheteur SA
Michel Acheteur
31, rue de la Forêt
13100 Aix-en-Provence
France

Bon de livraison N° :	123
Date :	21.9.2020
Lieu :	Marseille
Numéro de commande :	543
Numéro de client :	456
Contact client :	Michael Acheteur
Émis par :	Pierre Fournisseur

Informations additionnelles
Merci d'avoir choisi Mon Entreprise pour nos services.
Service après-vente - Garantie : 1 an

Réf. produit	Description	Quantités commandées	Unité
Main-d'œuvre	Main-d'œuvre	5	
Produit	Produit	10	

Visa du client

Reçu le : _____

Signature : _____

Visa du fournisseur

Livré le : _____

Siège social
22, Avenue Voltaire
13000 Marseille,
France
N° Siren ou Siret : xxxxx
N° TVA intra : FRXX 999999999

Coordonnées
Pierre Fournisseur
Phone : +43 30 12345678
E-mail : Pierre@macompagnie.fr
www.macompanie.fr

Détails bancaires
Banque NP Paribas
Code banque 10000000
N° de compte 12345678
IBAN FR2341124098234
SWIFT/BIC FRHHXX1001

B/ Livraison

La société SIB ne disposant pas de quai de déchargement, les livraisons s'effectuent de **TROIS** manières différentes :

- Le magasinier-cariste vient récupérer les palettes en bout de camion,
- La remorque container est arrimée à notre quai mobile, le plancher doit garantir la charge du chariot + la palette,
- Déchargement latéral via un débâchage.



Les livraisons se déroulent du lundi au vendredi, de 8h - 12h et 13h - 15h30.

Le fournisseur s'engage à ce que le transporteur assure ses obligations en matière de livraison en respectant le planning de livraison (date + heure) convenu entre les deux partenaires et en assurant un service de qualité tout en garantissant la sécurité du chargement.



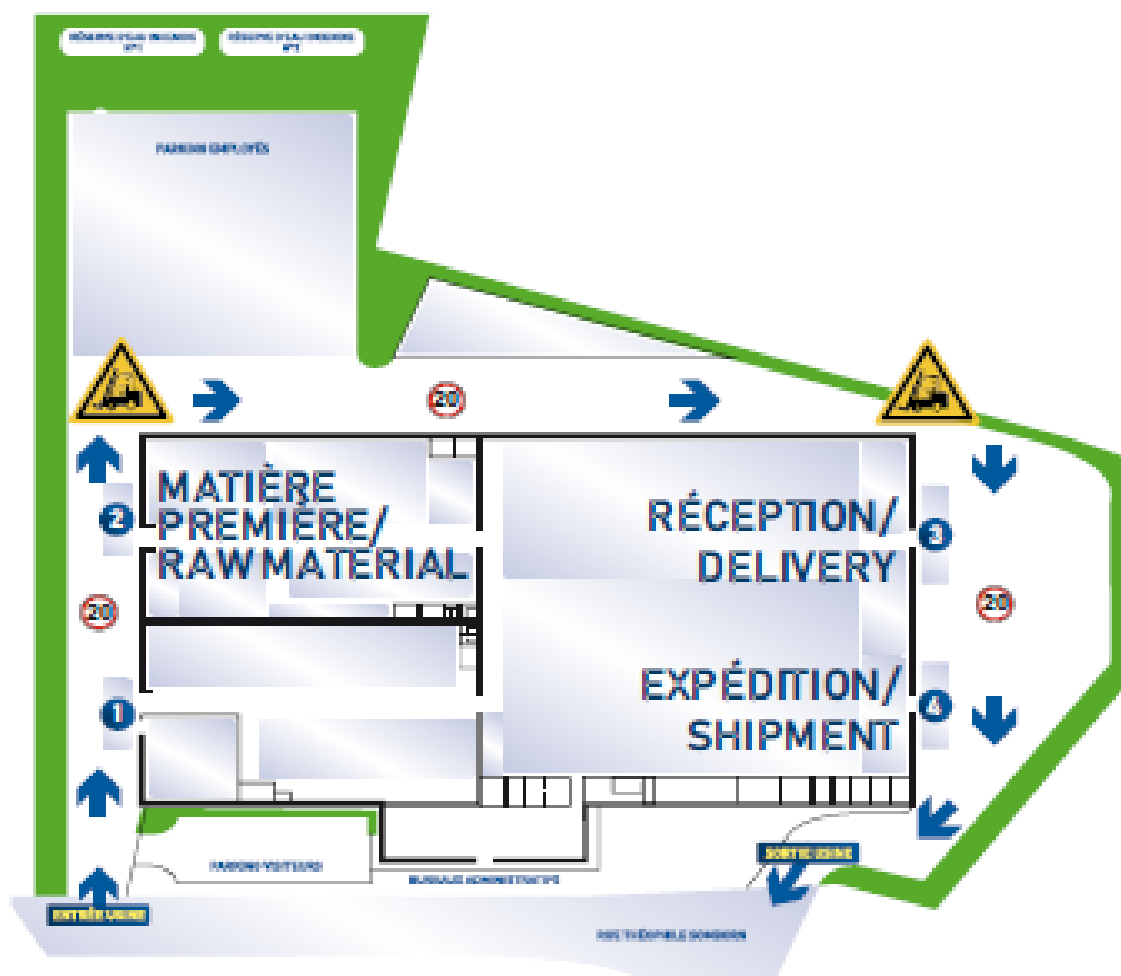
Pour toutes livraisons supérieures à 10 palettes, il convient préalablement de définir un rendez-vous. En cas de non-respect, nous ne pouvons pas garantir le déchargement.

Cas particuliers des horaires de réception de matières premières :

- 1 à 3 palettes : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 15h30
- > 3 palettes : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 15h

A NOTER : les 2 derniers jours du mois aucune livraison de matière première ne sera acceptée.

Règles de circulation et consignes de sécurité lors des livraisons (à transmettre au transporteur)



20 VITESSE MAXIMALE
AUTORISÉE 20KM/H

PHOTOS INTERDITES

ATTENTION RALENTISSEURS

**SITE SOUS
VIDÉO SURVEILLANCE**

CIRCULATION A SENS UNIQUE

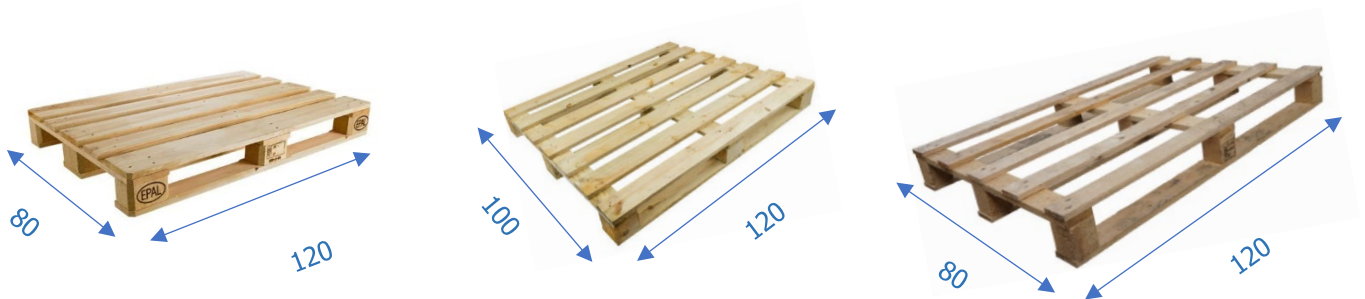
INTERDICTION DE FUMER

P STATIONNEMENT EN
MARCHÉ ARRIÈRE

**CHAUSSURES DE SÉCURITÉ
OBLIGATOIRE**

3. Conditionnement palettes

Palettes acceptées (dimension en cm) :



Livraison acceptable :

- Aucun carton ne doit dépasser du support,
- La palette doit être en bon état et **adaptée** à la charge,
- Le film doit démarrer depuis le bas de la palette et envelopper l'ensemble de la marchandise, il est obligatoire. Le cerclage et les cornières sont **recommandés**,
- La référence doit être facilement visible,
- Le BL doit être facilement visible et accessible,
- En cas de multi-références, celles-ci doivent être exprimées clairement sur la palette ou le carton,



- Hauteur maximum 1,80m (**sauf accord préalable**),
- Poids maximum 1T (**sauf accord préalable**).

4. Transport maritime

Le fournisseur s'engage à garantir la sécurité ainsi que la qualité de la marchandise livrée.

Il veille en outre à respecter l'ensemble des indications ci-dessous :

- Aucun carton ne doit dépasser du support,
- La palette doit être en bon état et **adaptée** la charge,
- Le film doit démarrer depuis le bas de la palette et prendre l'ensemble de la marchandise : il est obligatoire,
- Des cornières doivent venir renforcer la structure générale de la palette,
- Le cerclage est vivement recommandé,
- La marchandise doit être accessible et préhensible par le personnel et les engins de manutentions.



5. Annexes



SIB, une société française fondée en 1922 à Boulay-Moselle, emploie 110 personnes, fabriquait autrefois des bornes de dérivation en bakélite pour le luminaire urbain. Elle a rejoint le groupe ABB fin 2024.

SIB conçoit, fabrique et commercialise des produits et accessoires en laiton, inox ou plastique pour les secteurs de l'industrie électrique, ferroviaire, maritime, minier et destinés aux environnements « ATEX » (oil & gaz, pétrochimie...) ainsi qu'une gamme complète pour le secteur du bâtiment.

Avec un CA de 23,2 M€ en 2024, SIB offre ses produits et services à quelques 880 clients dans l'hexagone.

A l'export, elle s'appuie sur des partenaires historiques bien implantés dans leurs pays respectifs, en comptabilisant + de 2000 clients de par le monde (Allemagne, Italie, Espagne, Roumanie...)

L'un des principaux fabricants de :

Systèmes de Connection (Presse-étoupes)

- Presse-étoupes **PLASTIQUE** + Accessoires
- Presse-étoupes **LAITON** + Accessoires
- Presse-étoupes **INOX** + Accessoires
- Presse-étoupes **ATEX** + Accessoires
- Raccords en laiton pour conduits
- Presse-étoupes **CEM**



Système de protection :

- Gains & raccords



Produits Bâtiment :

- Mur banché et coulage
- Gamme dalle, prédalle, hourdis
- Bornes de connexion
- Boîtes de cloisons sèches
- Boîtiers et gammes BBC
- Coffrets et Goulotte GTL
- Gamme à sceller et dérivation
- Accessoires, gamme de terre

